

REPUBLIQUE DU BENIN

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
FACULTE DES SCIENCES
ECONOMIQUES ET DE GESTION



Mémoire présenté en vue de l'obtention des crédits associés au diplôme de
LICENCE PROFESSIONNELLE EN SCIENCE ECONOMIQUE

Option : Economie

Spécialité : Economie appliquée (ECO-APP)

THEME :

CROISSANCE ET FISCALITE

Présenté par :

ASSOGBA-DJO T. Sterno

&

NEDJO G. G. Arnaud

Sous la Direction de :

Tuteur de Stage

ASSANGBE Gildas

*Macro-économiste, Data manager, spécialiste
des finances publiques*

Directeur de Mémoire

Dr SOGLO Yves

Enseignant à la FASEG /UAC

Année académique 2015-2016

AVERTISSEMENT

La Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (F.A.S.E.G) de l'Université d'Abomey-Calavi n'entend donner aucune approbation, ni improbation aux opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

DEDICACES I



*A mon père NEDJO ZINHOUE François ;
Ma mère TCHEOUBI Marie-Rose*

DEDICACES II

♣

*A mon père ASSOGBA-DJO Christophe ;
Ma mère BALOUBI Fatima*

REMERCIEMENTS

Le présent mémoire est le fruit d'une conjonction d'exhortations, d'encouragements et d'assistance de la part de certaines personnes à l'endroit desquelles nous voudrions adresser notre sincère et profonde gratitude. Nous voudrions dire notre reconnaissance :

- à notre maître de mémoire Dr. Yves SOGLO, Enseignant à la FASEG, qui nous a fait l'honneur d'accepter de diriger ce travail malgré ses multiples occupations ;
- à notre tuteur de stage monsieur Gildas ASSANGBE, Macro-Economiste, Data manager, spécialiste des finances publique.
- à tous les Professeurs qui ont contribué à notre formation ;
- à Monsieur Damas HOUNSOUNON, Economiste-chercheur-Economètre a la DGI/MEF-Bénin pour ces éclaircissements et son assistance.

SOMMAIRE

INTRODUCTION -----	1
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE -----	3
SECTION1 : CADRE THEORIQUE-----	3
SECTION2 : CADRE INSTITUTIONNEL-----	14
CHAPITRE II : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS -----	20
SECTION1 : ANALYSE STATISTIQUE-----	20
SECTION2 : ANALYSE ECONOMETRIQUE-----	24
CONCLUSION -----	32
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES -----	33
ANNEXE -----	a

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 : Résultats de l'estimation-----26

LISTE DES FIGURES

Figure 2.1 : La théorie fiscale de Laffer.....9

Figure 2.2 : Taxation optimale et croissance.....11

RESUME

Le but du présent travail, est de rechercher un taux d'imposition optimal pour le cas du Bénin. Pour y parvenir, nous avons spécifié et estimé un modèle économétrique fondé sur le modèle de fiscalité optimale de Sully (1994). Puisque les données utilisées sont temporelles, nous avons vérifié tout d'abord leur stationnarité et par la suite une éventuelle co-intégration entre elles. Le test de co-intégration de engle et Granger effectués sur les séries révèle qu'elles ne peuvent être co-intégrées. Nous n'avons donc aucun intérêt à distinguer un modèle de court terme (MCE) d'un modèle de long terme (modèle de base). Nous avons par conséquent estimé un seul modèle qui traduit une relation de long terme.

Les résultats des estimations montrent que le taux de pression fiscale se situerait à 23,54% au Bénin. Ce résultat montre fort bien que le taux de pression fiscal au Bénin est largement au-dessus de la normale minimale de 17% fixée par l'UEMOA. Les expériences ont montré que le Bénin n'a jamais franchi la barre des 17% communautaire sauf en 2008 où le taux de pression fiscale est de l'ordre de 17,4. Ce taux de pression fiscale optimal obtenu confirme les résultats similaires déjà obtenus dans le cadre de plusieurs études.

Mots clés : fiscalité – taxation optimale – pression fiscale – croissance optimale.

SIGLES ET ABREVIATIONS

CEDEAO : Comité Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CNPE : Comité Nationale de Politique Economique

CPFA : Centre Professionnel de Formation en Assurance

DGAE : Direction Général des Affaires Economiques

DSCR : Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté

IRPP : Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques

IIA : Institut International des Assurances

IS : Impôt sur les Sociétés

MEF : Ministère de l'Economie et des Finances

MCO : Moindre Carrée Ordinaire

OMC : Organisation Mondiale du Commerce

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique

PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement

TEC : Tarif Extérieur Commun

TOFE : Tableau des Opérations Financières de l'Etat

TOTE : Tableau des Opérations de la Trésorerie de l'Etat

TTC : Toute Taxe Comprise

TVA : Taxe sur la Valeur Ajouté

UEMOA : Union Monétaire des Etats de l'Afrique de l'Ouest

BiPEN : Bilan et Perspectives à court et à moyen termes de l'Economie Nationale

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

INTRODUCTION

La fiscalité s'impose comme une préoccupation majeure de l'Etat et des entreprises nationales et internationales. Depuis le début du 20^èm siècle, l'impôt est la source principale de financement de l'Etat et l'instrument essentiel de la politique économique et sociale au Bénin. L'impôt permet de couvrir les dépenses publiques et d'assurer une certaine redistribution de la richesse pour maintenir la paix sociale et favoriser le développement humain. Pour l'entreprise, la fiscalité occupe aussi une place de choix en raison de son implication dans la quasi-totalité des décisions de gestion et de son incidence sur la compétitivité.

En effet, l'impôt indirect représente la partie la plus importante des recettes fiscales dans les pays en développement comparativement aux pays développés. Au Bénin, il représente 65.3% en moyenne (1991-2001) des recettes fiscales. La TVA représente à elle seule près de la moitié des taxes indirectes, soit 44% de ces dernières et la plus importante BiPEN 2002.

Pour permettre à chaque état membre de l'UEMOA une mobilisation sans difficulté des recettes, les directives de l'union en matière fiscale fixent le seuil minimal de taux de pression fiscale à 17%. A cet effet, le Bénin s'est lancé depuis plusieurs années, dans un vaste programme de réformes fiscales par l'instauration d'un numéro d'identifiant Fiscal Unique (IFU) en vue d'élargir l'assiette fiscale, la réduction des taux des impôts sur le revenu ou des exonérations et la réforme IS-IRPP pour attirer les investisseurs et favoriser la création d'entreprises nouvelles. Malgré tous ces efforts, le tissu fiscal béninois peine à décoller et le Bénin est toujours resté en dessous du seuil minimal de taux de pression fiscale fixé par l'UEMOA sauf l'année 2008 où le taux de pression fiscale est passé à 17,4%.

L'objectif principal du présent travail de recherche est de vérifier à partir des données empiriques si le Bénin a déjà atteint par le passé son niveau optimal de taux de pression fiscale à travers le thème : « CROISSANCE ET FISCALITE AU BENIN ».

La suite de ce travail est organisée autour de deux chapitres. Le premier chapitre, pour titre « cadre théorique et institutionnel de l'étude », nous permet de présenter une synthèse des différentes conceptions théoriques et empiriques sur la taxation optimale et de mieux comprendre comment fonctionne la Direction Générale des Affaires Economique (DGAE). En fin le deuxième chapitre « présentation et analyse des résultats », dans lequel nous avons

CROISSANCE ET FISCALITE

procédé à l'analyse des résultats, à la vérification des hypothèses de travail et formulé quelques recommandations de politiques économiques conformément aux résultats obtenus.

Chapitre I: Cadre théorique et institutionnel de l'étude

Section 1: Cadre théorique

Cette section comporte la problématique, les objectifs et les hypothèses

Paragraphe 1 : Problématique, objectifs et hypothèses

1.1 Problématique

Le Bénin à l'instar des autres pays en développement a besoin des ressources suffisantes pour la couverture des charges publiques. L'insuffisance des ressources pour financer les dépenses en infrastructures, en éducation et en services de santé au développement et à la réduction de la pauvreté conduit le pays à adopter une stratégie basée sur la fiscalité. C'est ainsi qu'à travers la fiscalité, que l'Etat opère des prélèvements sur les biens ou les revenus des personnes physiques ou morales en vue de la couverture de ces charges. Ces prélèvements sont des contributions de solidarité qui permettent de financer les dépenses d'intérêt général. Les recettes budgétaires proviennent soit d'une fiscalité directe, soit de prélèvement sur les biens et services encore appelés impôts indirectes, soit enfin des taxes sur les importations BIPEN (2002).

Dans le cadre du processus d'ajustement structurel, le Bénin a entrepris depuis 1990 une révision de son système fiscal, afin de l'adapter à la réalité économique nationale vu que cette période était caractérisée par une instabilité de l'environnement fiscal. Ces problèmes ont rendu nécessaire la redéfinition de la fiscalité indirecte intérieure comme celle de porte. La nature des problèmes auxquels l'Etat Béninois était confronté justifient les instruments utilisés pour les résoudre, notamment l'impôt indirect qui occupe une place importante parmi les sources de recettes de l'Etat avec une prédominance de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) DSCR (2011).

D'après Culpeper et Bhushan (2010), la fiscalité permet aux pays en développement d'avoir une marge de manœuvre et de liberté quant aux politiques qu'ils souhaitent adopter, cette liberté étant souvent contrainte par les termes et conditions des bailleurs de fonds. L'aide étrangère est en effet le plus souvent associée de conditionnalités d'utilisation qui ne répondent pas toujours aux priorités du pays bénéficiaire (Bernasconi, 2007).

Culpeper et Bhushan (2010) montrent également que les pays en développement qui ont atteint et maintenu des taux de croissance élevés y sont généralement parvenus en grande partie grâce à la mobilisation et l'exploitation de leurs ressources intérieures.

Depuis plusieurs années, le Bénin s'est donc lancé dans un vaste programme de réformes fiscales par l'instauration d'un numéro d'identifiant Fiscal Unique (IFU) en vue

d'élargir l'assiette fiscale, la réduction des taux des impôts sur le revenu ou des exonérations et la réforme IS-IRPP pour attirer les investisseurs et favoriser la création d'entreprises nouvelles. Malgré tous ces efforts, le tissu fiscal béninois peine à décoller et le Bénin est toujours resté en dessous du seuil minimal de taux de pression fiscale fixé par l'UEMOA sauf l'année 2008 où le taux de pression fiscale est passé à 17,4%.(BCEAO)

Depuis le développement des modèles de croissance endogène, un bon nombre d'économistes se sont intéressés à la relation entre la politique budgétaire et la croissance économique dont le plus célèbre fut l'économiste Barro. En considérant un modèle de croissance avec dépenses publiques productives, Barro (1990) souligne l'existence d'une courbe de Laffer entre le taux d'imposition et le taux de croissance économique. Cette courbe indique que, jusqu'à un certain seuil d'imposition, la politique fiscale encourage la croissance, mais au-delà de ce seuil elle génère des externalités négatives qui retardent la croissance.

La question fondamentale qui se pose est de savoir si le Bénin a déjà atteint ce niveau maximal de taux de pression fiscale et ne peut, par voie de conséquence atteindre le seuil minimal de l'UEMOA. En d'autres termes, quel est le taux de pression fiscale optimale compatible avec un niveau de croissance optimale ? Quel peut être l'impact de la taxation sur le processus de création de la valeur ajoutée ?

Le but du présent travail est d'apporter des éléments de réponse à ces questions à travers des objectifs bien précis.

1.2 - Objectifs et hypothèses

➤ Objectifs

L'objectif principal de cette étude est de déterminer le taux de pression fiscale qui rendra la croissance économique du Bénin optimale.

Plus spécifiquement, il s'agit :

- d'analyser l'incidence de la fiscalité sur la croissance économique du Bénin ;
- d'estimer le taux de pression fiscale optimale en République du Bénin.

➤ Hypothèses

- les taxes ont une incidence négative sur le taux de croissance économique du Bénin ;
- le taux de pression fiscale optimale en République du Bénin est au-dessus du taux minimal communautaire de 20%.

Paragraphe 2 : Revue de littérature et méthodologie de recherche

Dans cette partie, il s'agit de définir et de présenter les différents types d'impôts, de faire une étude théorique et empirique sur " l'incidence des taxes et des impôts sur la création de la richesse

2.1.-Clarification de concepts

2.1.1- la fiscalité

La fiscalité, se définit généralement comme étant l'ensemble des dispositions relatives à l'impôt. Le concept de fiscalité est très large et inclus les différents types d'impositions. L'impôt, selon le Lexique d'économie 11^e édition (campus LMD Dalloz), est défini comme étant un prélèvement obligatoire et sans contrepartie direct effectué par la puissance publique (Etat ou collectivité locale) afin de subvenir aux dépenses publiques et en vue de la régulation de l'activité économique.

2.1.2 -Les différents types d'impôts

Ils sont regroupés suivant deux critères principaux, à savoir celui du budget du bénéficiaire du produit de l'impôt et celui de la personne qui supporte la charge de l'impôt. Selon le premier, on distingue les impôts d'Etat et les impôts locaux. Quant au dernier, il permet de distinguer : les impôts directs des impôts indirects.

i. Les impôts directs

Il s'agit généralement des impôts sur le revenu des personnes physiques (IRPP) et les impôts sur salaires.

Impôts sur le revenu des personnes physiques (IRPP)

Il est établi, au profit du budget de l'Etat, un impôt annuel unique sur le revenu des personnes physiques. Cet impôt frappe le revenu net global du contribuable déterminé conformément aux dispositions de l'article 10 du CGI. Il est exigible de toute personne physique dont le domicile fiscale est situé au Bénin. Sous réserve des dispositions des conventions internationales visant à éliminer la double imposition, les personnes physiques dont le domicile fiscal est situé au Bénin sont, quelle que soit leur nationalité, soumises à l'impôt sur le revenu sur l'ensemble de leurs revenus de source béninoise comme de source

étrangère. L'impôt sur le revenu est établi d'après le montant total du revenu net annuel dont dispose chaque foyer fiscal. Ce revenu est déterminé eu égard aux propriétés et aux capitaux que possèdent les membres du foyer fiscal désignés aux points 1 et 3 de l'article 12 du CGI, aux professions qu'ils exercent, aux traitements, aux salaires, dont ils jouissent ainsi qu'aux bénéfices de toutes opérations lucratives auxquelles ils se livrent. Le revenu brut global annuel servant de base à l'impôt sur l'IRPP est déterminé en totalisant les bénéfices ou revenus nets catégoriels. Ces revenus ou bénéfices nets catégoriels sont : les bénéfices individuels, commerciaux, artisanaux et agricole ; les bénéfices des professions non commerciales et revenus assimilés ; les traitements, salaires, indemnités, émoluments et avantages en nature ; les revenus des capitaux mobiliers ; le revenu fonciers. L'exonération de l'IRPP est établit sur les personnes dont le revenu net imposable correspondant à leur situation n'excède pas la somme de 300 000 F et les agents diplomatiques et consulaires de nationalité étrangère, mais seulement dans la mesure ou les pays qu'ils représentent, concèdent des avantages analogues au personnel diplomatique et consulaire béninois et exclusivement pour les revenus de l'exercice de leurs fonctions diplomatiques ou consulaires.

L'impôt sur les sociétés (IS)

Il est établi un impôt annuel sur l'ensemble des bénéfices réalisés par les sociétés et autres personnes morales désignées à l'article 145 du CGI. Cet impôt est désigné sous le nom d'impôt sur les sociétés. L'IS frappe les sociétés quel que soit leur objets, les sociétés anonymes (SA) et les sociétés à responsabilité limitée (SARL). Sont également passibles dudit impôts toutes les sociétés et les personnes morales désignés à l'article 145. L'impôt sur les sociétés est du à raison des bénéfices réalisés dans les entreprises exploitées au Bénin ainsi que ceux dont l'imposition est attribuée au Bénin par une convention internationale visant l'élimination des doubles impositions. Les bénéfices passibles de cet impôt sont déterminés d'après les règles fixées aux articles 20 à 23, 25 et 37 du CGI. Pour le calcul de l'impôt, toute fraction du bénéfice imposable inférieur à 1 000 francs est négligée. Le taux de l'impôt est fixé à 25% du bénéfice imposable pour les personnes morales ayant une activité industrielle, les entreprises minières en ce qui concerne les bénéfices provenant exclusivement de l'exploitation d'un gisement de substances minérales. Le taux de l'IS est fixé à 30% du bénéfice imposable pour les personnes autres que les industries. Cependant pour les bénéfices tirés des activités de recherche, d'exploitation, de production et de vente d'hydrocarbures naturels, y compris les opérations de transport en république du Bénin qu'en sont l'accessoire, sont soumis à l'IS à un taux compris entre 35% et 45% selon les clauses du contrat de

recherche d'exploitation. Dans tous les cas, l'impôt ne peut être inférieur à deux cent mille (200 000) francs. L'IS est payé conformément aux dispositions de l'article 1120 nouveaux du CGI. L'exonération de l'IS est appliquée sur les sociétés, établissements, institutions désignés dans l'article 146 du CGI.

ii. Les impôts indirects

Il s'agit d'impôts sur la dépense payés aux fournisseurs à l'occasion d'achat de biens et de services. Le fournisseur est le collecteur de cette catégorie d'impôts qu'il verse à l'administration fiscale à des échéances bien déterminées. Il s'agit essentiellement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et des taxes sur certains produits tels que les produits cosmétiques, le tabac, les hydrocarbures, etc. Les impôts indirects sont à la charge, non pas de celui qui les paie aux caisses des recettes des impôts, mais de son client. Le code général des impôts définit le champ d'application, la base, le taux et les modalités de déclaration et de paiement de chaque impôt. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA), impôt sur la dépense par excellence, occupe une place de choix. D'un taux unique de 18%, c'est l'impôt qui alimente le mieux le budget général de l'Etat. Le principe fondamental de la TVA est l'imputation de la taxe payée en amont lors la mise à la consommation des biens importés ou des achats locaux de biens et de services, sur la taxe collectée par l'entreprise auprès de ces clients, dans le respect des conditions de déductibilité fixées par le code général des impôts. C'est le droit à déduction qui fait de la TVA une taxe neutre qui ne grève pas le cout de revient du produit ou du service. Ce droit à déduction est renforcé par le droit de remboursement prévu par l'article 243 du code général des impôts au profit de quatre catégories d'assujettis à la TVA, à savoir :

- les producteurs ;
- les assujettis qui réalisent pour plus de la moitié de leur chiffre d'affaires annuel, des opérations d'exportation ou des opérations assimilées ;
- les assujettis qui acquièrent des biens d'investissement ouvrant droit à déduction pour une valeur supérieure à 40 millions de francs TTC au cours d'un bimestre ;
- les assujettis agréés au code communautaires des investissements. Ce code n'est malheureusement pas encore adopté.

2-2- Taxation optimale et croissance économique

2-2.1 Une revue de littérature

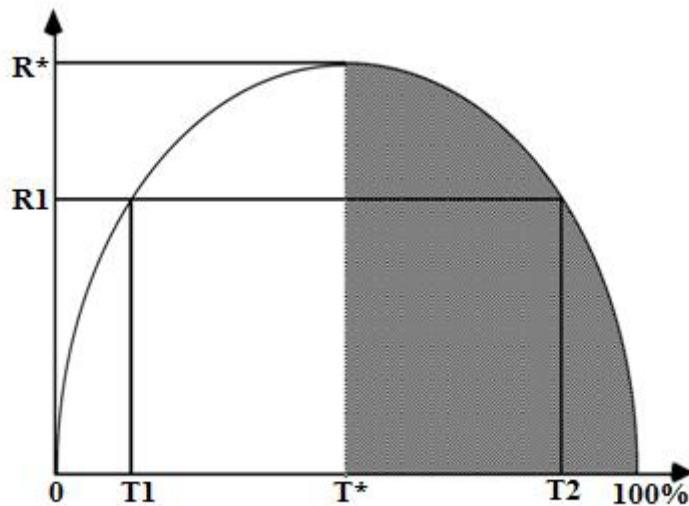
Connue sous le nom de la « courbe de Laffer », la célèbre théorie fiscale de Laffer a été initiée par l'économiste américain Arthur Laffer à la fin des années 70 et popularisée par Wanniski dans son article « Taxes, Revenues and the Laffer curve » publié en 1978. La théorie fiscale de Laffer repose sur deux hypothèses fondamentales :

- les incitations fournies aux agents économiques, producteurs, consommateurs, salariés..., sont fondamentales dans la conduite des politiques économiques et plus généralement dans le processus de croissance. En d'autres termes, le choix des agents économiques dépend ainsi de leur capacité à obtenir un revenu après impôt ;
- il existe un arbitrage entre d'un côté le taux d'imposition et de l'autre les recettes tirées des impôts. En effet, un accroissement du taux d'imposition n'entraîne pas forcément une hausse du montant des recettes.

Ainsi, la modification des taux d'imposition exerce deux effets contradictoires sur les revenus : un effet arithmétique et un effet économique. Le premier effet exprime simplement le fait qu'une réduction des taux d'imposition provoque une réduction du montant des impôts pour une base d'imposition donnée. Le second, l'effet économique, provient de l'impact incitatif qu'exercerait une réduction des taux d'imposition sur le nombre d'heures de travail, la production et l'emploi. Une hausse des taux d'imposition provoquerait au contraire un effet désincitatif qui ralentirait l'activité économique. La hausse des taux finirait ainsi par ne plus compenser le rétrécissement de la base d'imposition, provoquant une baisse absolue du montant des rentrées fiscales.

La philosophie de la théorie de Laffer est donc fort simple. Toute augmentation des dépenses publiques engendre une pression fiscale insupportable, décourageant l'offre, au point que les rentrées fiscales insuffisantes auraient tué l'impôt et provoqué une crise du financement de l'Etat. Pour justifier cette argumentation, Laffer s'est servi d'une courbe qui retrace le lien entre les taux d'imposition et les recettes collectées comme le montre la figure 1- ci-dessous.

Figure 1. : La théorie fiscale de Laffer



Source : « le messager des impôts » de la DGAE

En effet, comme on le voit sur la figure (1), l'idée de la courbe de Laffer est relativement simple. Au-delà d'un certain seuil d'imposition, l'accroissement des taux d'imposition provoque une réduction des recettes fiscales. Ce raisonnement part du constat que si le taux d'imposition est nul ($T = 0$), l'impôt est nul ($R = 0$), de même si le taux d'imposition est de 100%. Entre ces deux situations extrêmes, l'auteur justifie qu'il doit y avoir un taux (T^*) qui maximise l'impôt et donne donc le montant maximal de recettes (R^*). Tant que le taux de taxation est inférieur au taux T^* , il est possible d'augmenter le produit de l'impôt en accroissant le niveau de taxation. Mais, si celui-ci dépasse la valeur de T^* , les impôts perçus diminueront. En dehors de R^* , il est donc possible d'obtenir un même montant global de recettes fiscales (R_1 par exemple) avec deux taux différents (T_1 et T_2). Cependant, ces deux taux ne sont pas équivalents: un accroissement de T_1 augmente les recettes fiscales, tandis qu'une majoration de T_2 les réduit. T_2 comme tous les taux supérieurs à T^* sont inutilement élevés et se trouvent dans la zone prohibitive. Il existerait donc un niveau optimal de taxation à ne pas dépasser, sous peine de voir le produit de l'impôt diminué suite à la réduction de la base d'imposition.

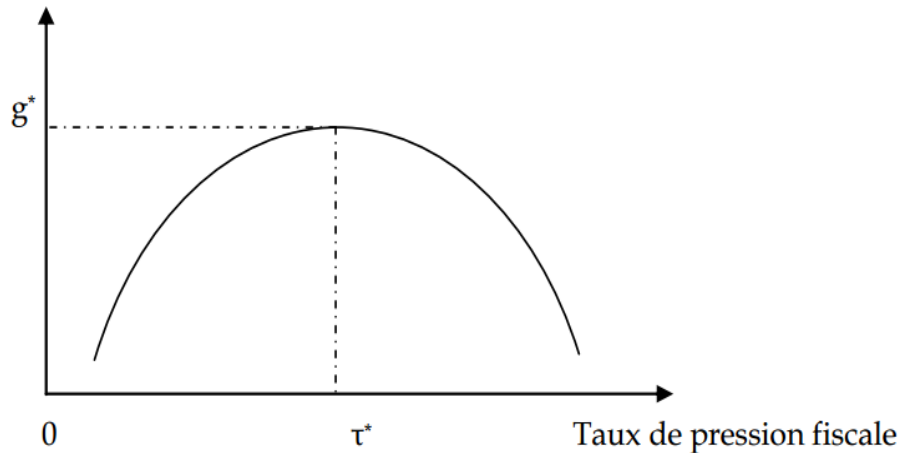
En d'autres termes, la courbe de Laffer est fondée sur l'idée qu'au-delà d'un certain niveau, les taxes et impôts ont un effet négatif sur l'activité des entreprises et des travailleurs. Elle traite donc essentiellement des effets désincitatifs des impôts directs sur l'offre des facteurs de production, et notamment le travail et l'épargne. Au-delà de T^* , les impôts perçus diminuent car leur effet désincitatif sur l'offre de travail et l'investissement des entreprises l'emporte sur l'effet lié à la hausse du niveau de taxation. La réduction du travail et de l'épargne entraîne une baisse du volume de la production qui a pour effet de diminuer la base d'imposition.

L'Etat peut ainsi, en réduisant les prélèvements obligatoires, favoriser un essor de l'activité et augmenter ses ressources, en même temps que celles de l'ensemble de la société. Il existerait donc un niveau de taxation optimal à ne pas dépasser, sous peine de voir le produit de l'impôt diminué suite à la réduction de la base d'imposition. D'autre part, pour les auteurs, la hausse du taux d'imposition suscite des comportements d'évasion et de fraudes fiscales à l'origine de perte de rentrée fiscale pour l'Etat.

En conclusion, l'Etat doit, selon Laffer et ses compagnons, réduire les prélèvements obligatoires pour favoriser un essor de l'activité et augmenter ses ressources, en même temps que celles de l'ensemble de la société.

Depuis le développement des modèles de croissance endogène, un bon nombre d'économistes se sont intéressés à la relation entre la politique budgétaire et la croissance économique dont le plus célèbre fut l'économiste Barro. En considérant un modèle de croissance avec dépenses publiques productives, Barro (1990) souligne l'existence d'une courbe de Laffer entre le taux d'imposition et le taux de croissance économique. Cette courbe indique que, jusqu'à un certain seuil d'imposition, la politique fiscale encourage la croissance, mais au-delà de ce seuil elle génère des externalités négatives qui retardent la croissance. La figure 2 ci-dessous illustre graphiquement cette relation.

Figure 2: Taxation optimale et croissance économique



Source : « le messager des impôts » de la DGAE

Sur la figure 2, τ^* désigne le taux de taxation optimale maximisant le taux de croissance optimal g^* . Jusqu'au taux τ^* , la fourniture de biens et services publics financés par l'impôt rend le secteur privé plus productif, ce qui accroît le taux de croissance économique à un taux croissant. Au taux τ^* , le taux de croissance est maximum. En revanche, la taxation au-delà de τ^* tend à réduire le taux de croissance économique à un rythme croissant, produisant ainsi une perte croissante de revenu. Les effets positifs de la politique fiscale ont été mis en évidence par les modèles de croissance endogène qui montrent que lorsque les taxes sont utilisées pour financer les investissements publics en infrastructures, éducation et santé, elles peuvent être favorables à la croissance (Lucas, 1988; Barro, 1990). Cependant quand elles excèdent un niveau donné, les taxes produisent des externalités négatives sur l'économie. Comment les effets de la taxation viennent-ils à devenir négatifs à partir d'un certain seuil ? Est-il possible d'identifier empiriquement le taux d'imposition optimale ? Les arguments théoriques qui soutiennent que les taxes peuvent nuire à la croissance s'appuient principalement sur les effets de distorsion engendrés par des taux de taxation élevés. Engen et Skinner (1996), et Myles (2000) présentent une revue de la littérature assez riche sur la relation entre la taxation et la croissance. Pour appréhender les principaux canaux à travers lesquels les variables fiscales affectent le taux de croissance économique, on peut considérer le modèle néoclassique de Solow (1956). Ce modèle de croissance, quoique sujet à de nombreuses limites, explique la production, mesurée plus précisément par le produit intérieur brut (PIB), par le niveau de capital et de technologie. Le

taux de croissance dépend alors des taux de croissance des facteurs de production (capital physique et humain) ainsi que de la croissance de la productivité de ces facteurs. Comme expliqués par Engen et Skinner (1996), ce modèle permet d'identifier cinq canaux par lesquels la politique fiscale peut influencer indirectement le taux de croissance du PIB.

Premièrement, des taxes élevées peuvent affecter le stock de capital physique directement en décourageant l'investissement privé. Si ces prélèvements portent plus sur les revenus du capital (intérêts, dividendes), elles entraîneront un renchérissement du coût du capital. Cela va décourager l'utilisation du capital au profit d'un usage plus intensif du travail. Les entreprises auront un accès limité aux nouvelles technologies qui requièrent moins de main-d'œuvre. En conséquence, la productivité du travail va baisser, ce qui va réduire le taux de croissance du produit.

Deuxièmement, lorsque le taux d'imposition sur les revenus est trop élevé, les agents économiques réduisent leur offre ou leur temps de travail et consacrent plus de temps aux activités de loisir. Poussé à l'extrême, ce raisonnement implique que les agents cesseraient de travailler si le taux d'imposition était de 100%.

Troisièmement, la politique fiscale peut freiner la croissance de la productivité globale du travail et du capital en réduisant les activités de recherche, d'innovation et de développement.

Quatrièmement, la politique fiscale peut aussi affecter la productivité marginale du capital en provoquant un détournement des investissements privés des secteurs productifs « lourdement » imposés vers les activités assujetties à une fiscalité plus avantageuse mais ayant une productivité faible (Harberger, 1962 ; Skinner, 1987).

Une augmentation du fardeau fiscal pourrait entraîner des multiples détours empruntés pour éviter les taxes et une floraison de l'économie souterraine (Schneider, 2008).

2-2.2 Une revue empirique

Au plan empirique, un certain nombre de travaux a tenté d'analyser le lien entre les taxes et la croissance économique. Les résultats obtenus sont cependant controversés, variant selon le pays, la méthodologie, les variables fiscales retenues et même dans le temps au sein d'un même pays. Ainsi certaines études montrent que les taxes affectent négativement la croissance (Barro, 1990 ; Favero et Giavazzi, 2009), tandis que d'autres peinent à obtenir des multiplicateurs fiscaux significatifs (Levine et Renelt, 1992 ; Agell et al., 1997).

Une limite commune à ces études empiriques est qu'elles sont basées sur une spécification linéaire où l'effet des taxes est supposé constant dans le temps. Or comme nous l'avons illustré précédemment, la relation entre les taxes et le taux de croissance pourrait être non linéaire. A la suite de Barro (1990), une partie de la littérature empirique a cherché à tester l'existence d'une courbe de Laffer afin d'estimer le taux de pression fiscale optimale et évaluer les coûts associés à une forte taxation. Scully (1996, 2000) met en évidence l'existence d'une relation en U-inversé dans le cas de la Nouvelle Zélande sur la période 1927-1994. Le taux de taxation qui maximise le taux de croissance est d'environ 20% du PIB.

En utilisant des données annuelles de 1949 à 1989, Scully (1995) estime le taux de pression fiscale optimale pour les Etats-Unis, qui se situe entre 21,5 et 22,9% du PIB. Les estimations obtenues sur la période 1950-1995 indiquent un taux de pression fiscale optimal de 21% (Scully, 1998). En revanche, lorsque la période d'observation est restreinte à 1960-1990, le taux d'imposition optimal pour les Etats-Unis est de 19,3% (Scully, 2003), ce qui génère un taux de croissance économique de 6,97% par an. Scully (1998) présente les taux de pression fiscale optimaux pour d'autres pays développés. L'échantillon de pays considérés comprend les Etats-Unis (1929-1989), le Danemark (1927-1988), le Royaume-Uni (1927-1988), l'Italie (1927-1988), la Suède (1927-1988), la Finlande (1927-1988) et la Nouvelle Zélande (1927-1994). En moyenne le taux optimal d'imposition est de 20% et varie de 16,6% pour la Suède à 25,2% pour le Royaume-Uni. Les niveaux d'imposition observés sont cependant plus élevés, variant de 34,1% au Royaume-Uni à 51,6% au Danemark. Ces statistiques montrent clairement que les pays développés ont une politique fiscale caractérisée par des taux d'imposition au-dessus des taux optimaux. Cette pratique a pour conséquence une baisse des taux de croissance dans ces pays. Branson et Lovell (2001) utilise un modèle de programmation linéaire pour estimer le taux d'imposition optimal pour la Nouvelle Zélande sur la période 1946-1995. Ils obtiennent un taux de pression fiscale optimal de 22.5% du PIB.

Section 2 : cadre institutionnel de l'étude

Dans cette section, il est présenté dans un premier paragraphe l'historique et les objectifs du cadre d'étude puis en un second paragraphe sa structure organisationnelle.

Paragraphe1: Historique, mission et structure organisationnelle

A- Historique et missions

Conformément aux dispositions de l'article 56 du Décret N°2005-110 du 11 mars 2005 portant Attributions, organisations et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie, la Direction Générale Economique (DGE) l'actuelle Direction Générale des Affaires Economiques (DGAE) du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) est chargée de :

- de proposer des mesures de politiques économiques et financières à court, moyen et long terme au Gouvernement, d'évaluer leurs effets sur les principales variables macro-économiques et monétaires et de suivre leur mise en œuvre ;
- d'élaborer des informations prévisionnelles sur l'évolution économique et financière du Bénin ;
- d'assurer le contrôle de l'Etat sur les Opérations d'Assurances, sur la promotion du marché national d'Assurances et de veiller à la sauvegarde des intérêts des assurés et des bénéficiaires de contrat d'assurances ;
- de proposer et de suivre l'exécution de la politique d'intégration économique régionale du gouvernement et de veiller à la mise en œuvre des mécanismes de la surveillance multilatérale des politiques économiques dans le cadre de l'intégration régionale ;

B- Structures Organisationnelles

La Direction Générale des Affaires Economiques (DGAE) comprend la Direction de la Prévision et de la Conjoncture (DPC), la Direction des Assurances (DA), la Direction de la Gestion et du Contrôle du Portefeuille de l'Etat (DGCE), la Direction de l'Intégration Régionale (DIR), la Direction de la Promotion Economique (DPE), outre ces directions, il est rattaché à la Direction Générale des Affaires Economiques, le Secrétariat Permanent du Comité National de Politique Economique (CNPE). La Direction dispose également d'un Secrétariat particulier (SP), d'un service Administratif et Financier (SAF), d'un service Informatique (SI) et d'un service chargé de la Coordination des Reformes Economiques (SCRE)

1- Présentation de la Direction de la Prévision et de la Conjoncture (DPC)

La Direction de la Prévision et de la Conjoncture (DPC) a pour mission :

- de proposer et de mettre en œuvre une stratégie économique nationale ;
- de faire le diagnostic régulier de l'Economie et d'en déterminer les implantations à court, moyen et long terme sur les agrégats macro-économiques et monétaires ;
- de participer à l'élaboration, à l'analyse et à la prévision des agrégats macroéconomiques et monétaires.

La Direction de la Prévision et de la Conjoncture comprend trois services notamment le service de la Programmation Economique et Financière (SPEF), le service du Suivi Budgétaire et de l'Analyse Conjoncturelle (SSBAC) et le service des Etudes et Statistiques (SES). Outre ces services, la direction dispose d'un Secrétariat Administratif et d'un Bureau des Affaires Administratives et Financières.

2- Présentation de la Direction des Assurances (DA)

La Direction des Assurances a pour mission, l'examen de différentes questions d'assurances. A ce titre, elle est chargée de :

- de la conception, de la surveillance, de l'application et de la réglementation nationale en matière d'Assurances ;
- de l'étude et de la proposition au Gouvernement de toutes mesures susceptibles d'assurer et de parfaire la promotion du marché national des Assurances ;
- du suivi du déroulement du règlement à l'amiable des litiges nés sur le marché entre Assureurs et/ou intermédiaires d'une part, et entre Assureurs, Assurés et Bénéficiaires des contrats d'autre part, qui lui sont soumis; de la représentation de l'Etat au sein des Organismes Internationaux de Coopération en matière en en matière d'Assurances ;
- de la gestion du Centre Professionnel de Formation en Assurance (CPFA) du Bénin, Unité Pédagogique Décentralisés de l'Institut International des Assurances (IIA) de Yaoundé

La Direction des Assurances comprend trois services notamment le service de la Réglementation et des Agréments (SRA) ; le service de la Coopération, des Etudes, des Statistiques et de la Formation (SCESF), le Service de Contrôle (SC). Outre ces services, la Direction dispose d'un Secrétariat Administratif et d'un Comptable.

3- Présentation de la Direction de la Gestion et du Contrôle du Portefeuille (DGCE) de l'Etat

La Direction de la Gestion et du Contrôle du Portefeuille (DGCE) de l'Etat est chargée :

- d'apprécier l'efficacité de la gestion des Entreprises Publiques et semi-publiques par rapport aux normes de gestion arrêtées à l'échelon national ou international ;
- de formuler toute proposition ou recommandations de nature à améliorer la gestion administrative, financière et comptable des Sociétés d'Etat et Offices.
- d'instituer en rapport avec les Ministères et Autorités de tutelle des entreprises publiques et semi-publiques, un système d'information et de documentation sur la gestion desdites Entreprises ;
- de faire procéder par les Ministères et Autorités de tutelle aux redressements et corrections découlant des résultats de contrôle de gestion

La Direction de la Gestion et du Contrôle du Portefeuille de l'Etat (DGCE) comprend trois services notamment le service des Etudes et de la Réglementation (SER), le service de l'Audit (SA) ; le Service du Contrôle de Gestion (SCG). Outre ces services, la Direction dispose d'un Secrétariat Administratif et d'un Bureau des Affaires Administratives et Financières.

4- Présentation de la Direction de l'Intégration Régionale (DIR)

La Direction de l'Intégration Régionale est chargée:

- de la proposition et de l'exécution de la stratégie du Gouvernement en matière d'intégration régionale ;
- des fonctions d'antenne nationale de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et de tous les autres organismes d'intégration régionale d'une part, et de celles de courroie de transmission entre leurs organes exécutifs et les administrations de la République du Bénin d'une part ;
- de la réflexion sur les voies et moyens pour accélérer le processus d'intégration économique.

La Direction de l'Intégration Régionale comprend trois services notamment le service des Politiques Sectorielles (SPS) ; le service des Echanges Commerciaux (SEC) ; le service des Affaires Administratives, Financières, Politiques et Juridiques (SAFPJ). Outre ces services, la Direction dispose d'un Secrétariat Administratif et d'un Comptable.

5- Présentation de la Direction de la Promotion Economique (DPE)

La Direction de la Promotion Economique est chargée :

- d'analyser l'évolution de l'environnement des entreprises sur le territoire national et proposer des solutions y relatives ;

- de procéder à l'étude des doléances formulées par les Opérateurs Economiques à l'endroit du Ministre des Finances et de l'Economie et de formuler des propositions à lui soumettre ;
- de contribuer à la diffusion des décisions et actions ayant des implications sur l'activité des Entreprises ;
- d'attirer l'attention du Ministre des Finances et de l'Economie sur les faits susceptibles de perturber l'activité économique ou de ralentir l'investissement privé ;

La Direction de la Promotion Economique comprend trois services notamment le service des Etudes de l'Environnement des Entreprises (SEEE), le service de la Réglementation et du suivi des Accords Internationaux (SRSAI) ; le service de la Diffusion de l'Information Economique (SDIE). Outre ces services, la Direction dispose d'un Secrétariat Administratif et d'un Bureau des Affaires Administratives et Financières.

6- Présentation des Différents Services de la DPC

La DPC comprend trois services notamment le service de la Programmation Economique et Financière (SPEF), le service du Suivi Budgétaire et de l'Analyse Conjoncturelle (SSBAC) et le service des Etudes et Statistiques (SES). Outre ces services, la Direction dispose d'un Secrétariat Administratif et d'un Bureau des Affaires Administratives et Financières.

a - Service de la Programmation Economique et Financière

Il est chargé des projections économiques à court et à moyen termes. Il participe à l'élaboration du Budget de l'Etat, à la Préparation des Programmes Economiques et Financières et aux travaux de la Commission chargée d'établir la balance des paiements. Pour ce faire, il assure les tâches suivantes :

- la projection périodique et l'analyse des principaux agrégats économiques, financiers et monétaires ;
- la simulation des mesures proposées pour la loi des finances ;
- l'élaboration, en collaboration avec les structures concernées, de scénarios pour la préparation des négociations des Programmes Economiques et Financiers.

b - Service du Suivi Budgétaire et de l'Analyse Conjoncturelle

Il est chargé d'une part, du suivi de l'activité économique aussi bien nationale qu'internationale et du suivi de l'exécution du budget d'autre part. À ce titre, il réalise les principales tâches suivantes :

- l'élaboration périodique du tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) et du tableau des Opérations de Trésorerie de l'Etat (TOTE), en collaboration avec les

CROISSANCE ET FISCALITE

Administrations concernées, notamment la Direction Générale du Budget (DGB) et la Comptabilité Publique (DGTCP), la Direction Générale du Budget (DGB) et la Cellule de suivi des Programmes Economiques et Financières (CSPEF) ;

- l'évaluation des mesures budgétaires en cours d'exécution ;
- l'élaboration périodique du tableau de bord économique et financier ;
- la réalisation de notes de conjoncture mettant en exergue les désajustements prévisibles à court terme.

c - Service des Etudes et Statistiques

Il est chargé de la Centralisation des statistiques économiques et financières, et de l'amélioration de la connaissance du fonctionnement de l'Economie Nationale. A ce titre, il s'occupe de :

- la réalisation d'études en vue d'apprécier l'impact des mesures financières sur l'Economie
- la réalisation d'études sectorielles intéressées ;
- la gestion d'une banque de données économiques et financières ;
- la coordination de l'activité statistique au sein du Ministère de l'Economie et des Finances.

Secrétariat Administratifs

Il est chargée de :

- l'enregistrement du courrier qu'il soumet à l'appréciation du Directeur ;
- la ventilation du courrier, conformément aux instructions du Directeur ;
- la réception et l'envoi de messages ;
- la présentation du courrier au visa ou à la signature du Directeur de la prévision et de la conjoncture et de toutes autres tâches à lui confiées par le Directeur.

Bureau des Affaires Administratives et Financières

Il est chargé, sous la supervision directe du Directeur de la Prévision et de la Conjoncture :

- de centraliser les besoins matériels de tous les services ;
- de coordonner la gestion des moyens matériels de la Direction et de les répartir judicieusement entre les différents services ;
- d'assurer la gestion des stocks de matériels et de fournitures.

Paragraphe 2 : Déroulement du stage et difficultés

A- Travaux effectués

Notre stage a été effectué à la DGAE et a durée trois mois. Dès le démarrage, au cours d'un échange avec les stagiaires, nous avons eu l'opportunité de rencontrer les différents directeurs de chaque direction qui ont expliqué à tour de rôle comment fonctionne leur

direction. On a été formé dans les conduites à tenir au cours de ces trois mois et affecté à la DPC. De même, nous avons eu l'occasion de suivre les conférences périodiques organisés par le Ministère de l'Economie et des Finances sous la direction de la DGAE. Ces différentes conférences auxquelles nous avons pris part nous ont permis non seulement de mieux conduire notre travail de recherche mais aussi de mieux comprendre comment fonctionne l'économie Béninoise.

B - difficultés rencontrées

Nous avons été, pendant notre stage, confronté à quelques difficultés à savoir

- la non disponibilité de certains documents et données ;
- la non-participation des stagiaires aux travaux exécutés dans les différents services.
- La non disponibilité des personnels pour l'assistance du travail

CHAPITRE II : Présentations et analyses des résultats

Dans ce chapitre, il s'agira d'estimer le modèle économétrique puis d'interpréter les résultats afin de dégager les principales conclusions et les recommandations en matière de politique économique

Section 1 : Analyse statistique

Dans cette section, il s'agit de présenter dans un premier paragraphe les modèles de base, dans un second paragraphe la spécification économétrique et dans un dernier, la base de données et les variables du modèle.

Paragraphe 1 : Le modèle de base

Pour vérifier nos hypothèses de travail, nous avons spécifié et estimé un modèle économétrique comparable à celui utilisé et développé par Heerden (2008) afin de faire une comparaison entre eux pour voir lequel est applicable au Bénin. Ce modèle est basé sur celui de Scully (1994)

La forme générale du modèle est la suivante :

$$Y_t = AG_{t-1}^\beta (1 - \tau) Y_{t-1}^\delta \quad (1)$$

Dans cette relation, Y désigne le Produit Intérieur Brut, G les dépenses publiques, t l'indice de temps, τ le taux de pression fiscale, A mesure le niveau de la technologie et β et δ sont des paramètres.

On peut définir le taux de croissance de l'économie de la façon suivante :

$$1 + g = \frac{Y_t}{Y_{t-1}} \quad \text{Avec } g \quad \text{le taux de croissance} \quad (2)$$

En substituant (2) dans (1), on a :

$$1 + g = AG_{t-1}^\beta (1 - \tau) Y_{t-1}^{\delta-1} \quad (3)$$

En réécrivant l'équation (3) sous forme log-linéaire, on a :

$$\ln(1 + g) = \ln A + \beta \ln G_{t-1} + \delta \ln(1 - \tau) + \delta \ln Y_{t-1} - \ln Y_{t-1} \quad (4)$$

Ce modèle prédit une relation positive entre les dépenses publiques et le taux de croissance de l'économie. En effet, en différenciant la relation (3) par rapport à G , on a :

$$\frac{\partial \ln(1+g)}{\partial G} = \beta G_{t-1}^{-1} \quad (5)$$

On voit donc dans la relation (4) que l'expression de la droite est positive. Le modèle prédit également que le taux d'imposition impact négativement la croissance économique. La différenciation de la relation (3) par rapport à τ , donne en effet :

$$\frac{\partial \ln(1+g)}{\partial \tau} = -\delta (1 - \tau)^{-1} \quad (6)$$

Les impôts collectés servent, comme dans le cas du modèle de Barro (1990) à financer les dépenses publiques. On peut donc écrire :

$$G_{t-1} = \tau Y_{t-1} \quad (7)$$

En remplaçant (7) dans (1) et (2), on trouve :

$$Y_t = A \tau^\beta (1 - \tau)^\delta Y_{t-1}^{\beta+\delta} \quad (8)$$

Et le taux de croissance devient :

$$1 + g = A \tau^\beta (1 - \tau)^\delta Y_{t-1}^{\beta+\delta-1} \quad (9)$$

La forme log-linéaire de l'équation (9) donne :

$$\ln(1 + g) = \ln A + \beta \ln \tau + \delta \ln(1 - \tau) + (\beta + \delta - 1) \ln Y_{t-1} \quad (10)$$

Le taux de pression fiscale optimale s'obtient par maximisation du taux de croissance de la relation (10). On a donc :

$$\tau^* = \frac{\beta}{\beta + \delta} \quad (11)$$

Ce taux de pression optimale sera calculé après l'estimation du modèle économétrique que nous spécifions dans le paragraphe suivant.

Paragraphe2 : Spécification économétrique

Pour spécifier le modèle économétrique issu de l'équation (10), nous supposons comme Mankiw et al. (1992) que le processus d'évolution du facteur technologique est donné par :

$$A_t = A_0 e^{gt+xq} \quad (12)$$

Dans la relation (12), g est le taux de croissance du facteur technologique A ; x est un vecteur de politique et autres facteurs pouvant affecter le niveau de la technologie et l'efficacité de l'économie (comme par exemple le capital humain, le capital physique, le degré d'ouverture, etc.) ; q représente le vecteur des coefficients relatifs à ces politiques et autres variables.

En insérant cette nouvelle expression de A dans (4), et tout en supposant que les recettes fiscales sont totalement dépensées alors le taux de pression fiscale est égal à la dépense publique décalée ,on trouve :

$$\ln(1 + g) = \ln A_0 + gt + xq + \beta \ln DP_{t-1} + \delta \ln(1 - \tau) + (\beta + \delta - 1) \ln Y_{t-1} \quad (13)$$

Le modèle économétrique qui découle de la relation (13) et qui est testé dans le cadre de ce travail, est le suivant :

$$\ln PIB_t = \alpha_0 + \alpha_1 ICAHU_t + \alpha_2 FBCF_t + \alpha_3 \ln DP_{t-1} + \alpha_4 \ln 1 - \tau_t + \alpha_5 \ln PIB_{t-1} + \varepsilon_t \quad (14)$$

Avec :

- $\ln PIB_t = TC_T$ le taux de croissance de l'année courante
- τ est le taux de pression fiscale prélevé
- DP est la dépense publique
- $ICAHU$ est l'investissement en capital humain
- $FBCF$ est la formation brute de capitale fixe (investissement privé)
- PIB_{t-1} = le produit intérieur brut de l'année antérieure
- ε_t est le terme stochastique. Ce terme représente donc tous les éléments difficilement quantifiables et n'évoluant pas avec le temps mais qui, pourtant exercent une influence

sur la croissance. Il s'agit entre autres de la fréquence des maladies entraînant une invalidité temporelle de la main d'œuvre, la pluviométrie, etc....

En considérant le modèle (14), l'expression du taux de pression fiscale optimale devient :

$$\tau^* = \frac{\alpha_3}{\alpha_3 + \alpha_4} \quad (15)$$

Paragraphe3 : La base de données

Les données utilisées dans la présente étude sont secondaires. Il s'agit des séries en rapport avec les différentes variables dont il est question, voir supra, à savoir le capital humain, les investissements (privés et publics), etc.... Etant en coupes longitudinales, elles proviennent des annuaires statistiques des ministères (**MFE**, etc.) et ceux d'autres organes compétents dans la collecte des données (**INSAE, Banque mondiale, FMI**, etc....).

Notre étude couvre la période allant de **1980 à 2013** qui a l'avantage d'avoir connu des changements de régime politique et d'autres événements économiques telle la dévaluation. Sur le plan économétrique, elle offre une profondeur temporelle permettant de nous rassurer de la robustesse des résultats obtenus.

L'estimation du modèle est faite par la méthode des **MCO** à partir du logiciel **STATA 12**. Aussi les tests de diagnostic des données (**Stationnarité** et **co-intégration**) et de validation des résultats seront nécessaires avant de procéder à leur interprétation. Il s'agira essentiellement des tests :

- ❖ De significativité globale du modèle et de la qualité de la régression
- ❖ D'auto corrélation des erreurs
- ❖ D'homoscédasticité
- ❖ De normalité; etc.

Dans la section suivante il est question de présenter les résultats empiriques et les recommandations de politiques économiques.

Section 2 : Analyse économétrique

Dans cette deuxième section, il est question de présenter les résultats de l'identification de l'ordre d'intégration des séries et ceux de Co-intégration. La section donne aussi les résultats de l'estimation et les conclusions des tests de validation de ceux-ci, avant de déboucher sur leur interprétation et les recommandations qui en découlent.

Paragraphe 1 : Test de diagnostic sur les données

Le caractère chronologique des données à notre disposition nous pousse à vérifier leur stationnarité et, par la suite leur Co-intégration.

A. Notion de processus stationnaire et test de racine unitaire

D'après **Quinet (1969)**, un processus est stationnaire si la loi qui régit chacune des variables aléatoires dont il est la succession, est indépendante du temps. Une série chronologique est donc stationnaire si et seulement si elle est la réalisation d'un processus stationnaire. Par contre, la non stationnarité est souvent caractérisée par la présence d'une racine unitaire dans les séries ou par des ruptures dans la tendance déterministe.

Plusieurs stratégies de racine unitaire sont développées dont celle de Phillips-Perron. Ce test effectué sur les séries à partir du logiciel **STATA 12** a révélé que seules les variables FBCF (formation brute de capitale fixe), LDP (Dépenses publiques) et la variable LPIB (PIB antérieur) sont stationnaires. Par contre la variable dépendante PIB (Produit intérieur brute) et le taux de pression fiscale ne le sont qu'en différence première. (Voir les résultats en annexe 1 et 2). Cependant, le fait que les variables stationnaires en différence première soient toutes intégrées d'un même ordre fait penser à une présomption de co-intégration entre elles.

B. Test de Co-intégration.

Face au problème de non stationnarité, la théorie de co-intégration permet de préciser les conditions dans lesquelles il est légitime de travailler sur des séries non stationnaires.

On parle d'une relation de co-intégration entre deux séries \mathbf{x}_t et \mathbf{y}_t non stationnaires si leur combinaison linéaire est stationnaire : Soient deux séries $\mathbf{x}_t \sim \mathbf{I}d$ et $\mathbf{y}_t \sim \mathbf{I}d$, s'il existe un vecteur $(\boldsymbol{\alpha}, \boldsymbol{\beta})$ non nul tel que $\mathbf{Z}_t = \boldsymbol{\alpha}\mathbf{x}_t + \boldsymbol{\beta}\mathbf{y}_t$ intégré d'ordre $\mathbf{d}-\mathbf{b}$ avec $\mathbf{0} < \mathbf{b} < \mathbf{d}$, alors on dira que \mathbf{x}_t et \mathbf{y}_t sont co-intégrés.

Plusieurs méthodes existent pour vérifier la co-intégration entre les séries. Dans cette étude, c'est le test d'Engle et Granger¹ (test à deux étapes) qui a été utilisé.

i. Procédure du test d'Engle et Granger

- **1^{ère} étape**

La 1^{ère} étape consiste à estimer le modèle de long terme en considérant toutes les variables de l'étude en niveau (sans les différentier).

- **2^{ème} étape**

La 2^{ème} étape consiste à récupérer les résidus issus du modèle de long terme et à tester leur stationnarité. Si les résidus sont stationnaires, alors il y a co-intégration.

ii. Résultat du test de co-intégration

Le test de racine unitaire sur les résidus issus du modèle de long terme révèle que les résidus ne sont pas stationnaires. Par conséquent, les variables ne peuvent être co-intégrées (voir annexe 1). Ainsi nous n'avons aucune raison d'estimer une relation de court terme (MCE).

Paragraphe 2 : Résultats de l'estimation et tests de validation

A. Tests de validation

L'estimation par les moindres carrés ordinaires (MCO) repose sur des hypothèses fondamentales. Pour cela, des tests de validation seront effectués avant d'interpréter les résultats.

- ✓ **Le modèle de long terme.**

Les résultats de l'estimation se présentent dans le tableau suivant :

CROISSANCE ET FISCALITE

Tableau 2.2 : Résultats de l'estimation

Variables	Coefficients	t-student	probabilités
LPIB antérieur	0,0420	2,48	0,019
1- τ	0,8350	31,26	0,000
LDP	0,2571	2,40	0,008
FBCF	8,4108	2,93	0,007
ICAHU	0,1239	1,80	0,083
Adj-R ²		0,9961	
Prob> F		0,0000	

1- Test de normalité

Le test de normalité réalisé montre que les résidus sont normaux car la probabilité (prob > F = 0,8647) est supérieur au seuil de 0,05 (voir annexe 5).

2- Test d'auto corrélation des erreurs

Il nous permet de tester l'absence de biais dans les erreurs - types et, par conséquent, l'efficacité des estimateurs. Le test de Breusch Godfrey (voir annexe 6) montre bien que les erreurs ne sont pas auto corrélées car la probabilité (prob> F = 0,815) est supérieur au seuil (0,05).

3- Test d'hétéroscédasticité des erreurs

L'une des hypothèses de la régression par les MCO est que la variance des erreurs est constante. : C'est l'homoscédasticité. Si tel n'est pas le cas, il y a hétéroscédasticité. Les estimateurs des erreurs – types ne sont pas biaisés mais inefficaces.

Les résultats du test de Breusch Pagan (voir annexe 7) montrent bien que les erreurs sont homoscédastiques car la probabilité (prob>chi₂ =0,5052) est supérieur au seuil (5%).

4- Test de spécification de Ramsey-Reset

Le test de Ramsey-Reset montre qu'il y a une bonne spécification du modèle car la probabilité (prob > F = 0,0595) est supérieur au seuil (0,05), (voir annexe 8).

5- Test de Fisher

Il nous permet d'évaluer l'influence des variables explicatives prises globalement¹. Le modèle sera globalement significatif à 5% si la valeur de la Prob (F- statistic) est inférieure à 0,05. Dans notre cas, elle est de 0,00 ; nettement inférieure à 0,05. La régression est donc significative et le PIB / tête est à 99,67% expliqué par les variables du modèle ($R^2 = 0,9967$).

La théorie nous apprend que le test de **Fisher** qui est une mesure de la significativité simultanée des coefficients de la régression et aussi un test de significativité du coefficient de détermination (R^2) et de la linéarité du modèle. Etant significatif, nous concluons que la linéarité du modèle est établie et que ce dernier a un bon pouvoir explicatif.

6- Test de significativité des variables

Il s'agit ici de tester si chacune des variables qui figurent dans le modèle est significativement contributive à l'explication de la variable endogène. Cela revient à tester si chacun des coefficients est significativement différent de zéro (0) au sens de **Student** et pour un seuil choisi α .

Si la probabilité liée à la statistique de **Student** (t – statistic) est inférieure à α %, alors la variable explicative correspondante est significative au sens de Student.

Les résultats montrent que les variables « taux de pression fiscale », « $1 - \tau$ », et « FBCF » sont significativement contributives à l'explication du produit intérieur brut réel au seuil de 1%. Les autres ne le sont qu'à 5%.

B. Analyse des résultats et validation des hypothèses

1. Analyse des résultats

Les résultats de l'estimation montrent que, le PIB décalé influence positivement et significativement le PIB par tête. Ce résultat se justifie puisque

L'impact de la FBCF sur la croissance est significatif à 1%. En effet, son coefficient est de (8,4108) ; ce qui veut dire qu'une augmentation de 1 unité de la FBCF, entraîne un accroissement d'environ 8,4108 unités du PIB par tête. Notons que ce résultat corrobore bien avec les prédictions des modèles de croissance endogène.

L'investissement en capital humain est significativement contributif à l'explication du **PIB / tête**, son impact ne peut être ignoré. En effet son coefficient est de (0,1239) qui laisse croire que la production par tête augmenterait d'environ 0,1239 unités si l'**ICAHU** connaissait un accroissement d'une unité. Cet état de chose montre le rôle prépondérant de l'éducation dans le contexte actuel de l'économie mondiale. En effet, pour que les matières premières traditionnelles servent judicieusement à l'économie, il faudrait qu'elles soient transformées en produits industriels de qualité, à partir de la mise à contribution d'une technologie avancée qui ne peut venir que par le travail du cerveau. Ainsi le cerveau est devenu lui aussi une matière première très recherchée aujourd'hui dans le monde. En effet, le savoir ne sert pas seulement à la production de biens et services, mais plus encore à la production de savoir nouveau. Cette production est alors spécifiée soit comme fonction de capital humain accumulé par les générations précédentes, soit comme fonction de capital physique et humain.

Notre variable d'intérêt, le taux de pression fiscale, a donné un signe contraire à celui attendu. En effet, conformément à notre modèle de base, le taux de pression fiscale a un impact négatif sur la croissance économique alors que les estimations du modèle montrent que le coefficient de la variable (τ) est bien positif et significatif à 1%. Ce qui laisse augurer que la fiscalité a un impact positif et significatif sur la production intérieure brute et donc sur la création de richesse. Ce résultat, quoiqu'il contredise les prédictions du modèle théorique de Scully, peut s'expliquer par le fait que le modèle initial de Scully a été amélioré par l'ajout d'autres variables pertinentes qui sont reconnues comme étant d'excellents facteurs de production dans le modèle de production néo-classique. Il s'agit entre autres de Formation Brute du Capital Fixe et l'investissement en capital humain. Ces deux types de capitaux introduits dans le modèle, ont sans doute inhibé l'impact négatif de la fiscalité sur le processus de création de la valeur ajoutée.

A long terme, les dépenses publiques influencent positivement et significativement le revenu par tête. Autrement dit, lorsque les dépenses publiques croissent de 100 unités le revenu par tête augmente d'environ 84 unités.

Eu égard à la théorie économique qui stipule, par le multiplicateur keynésien que les dépenses publiques accroissent le revenu et donc la production, nos résultats confirment la théorie. Plusieurs autres études ont abouti à la même conclusion, notamment celle de Romer

(1986) pour le cas des Etats unis qui ont obtenu des élasticités positives du capital public à la croissance économique.

2. Validation des hypothèses

Au terme de l'analyse économique des résultats de nos estimations, il est impératif de tester les hypothèses que nous avons formulées au début de ce travail.

a. Vérification de l'hypothèse H₁

La première hypothèse suppose que « *les taxes ont une incidence négative sur le taux de croissance économique du Bénin* ». Cela signifie que la variable « τ » doit avoir un coefficient positif et significatif dans le modèle estimé. Ce coefficient est représenté ici par α_4 . Des résultats de nos estimations, on retiendra que la dynamique de long terme a donné α_4 significatif et positif et une augmentation de 10% des impôts et taxes fait accroître la production intérieure brute de plus de 83 unités.

On peut donc conclure que les résultats infirment l'hypothèse (H₁) : *les taxes ont une incidence positive (et non négative) sur le taux de croissance économique du Bénin.*

b. Vérification de l'hypothèse H₂

Selon cette hypothèse, « *le taux de pression fiscale optimale en République du Bénin est au-dessus du taux minimal communautaire de 17%* ». Pour vérifier cette hypothèse, nous allons d'abord calculer la valeur de ce taux de pression fiscale à partir des résultats de l'estimation et de la formule de l'équation (15). En effet, d'après cette équation, on a :

$$\tau^* = \frac{\alpha_3}{\alpha_3 + \alpha_4} \quad (16)$$

Dans le tableau présentant les résultats des estimations, on peut lire :

- $\alpha_3 = 0,2571$
- $\alpha_4 = 0,8350$

On trouve donc :

$$\tau^* = \frac{0,2571}{(0,2571+0,8350)} \quad (17)$$

On trouve :

$$\tau^* = 0,2354$$

Soit :

$$\tau^* = 23,54\%$$

Ce résultat montre fort bien que le taux de pression fiscale au Bénin est largement au-dessus de la normale minimale de 17% fixée par l'UEMOA. Les expériences ont montré que le Bénin n'a jamais franchi la barre des 17% communautaire sauf en 2008 où le taux de croissance est de l'ordre de 17,4. Ce taux de pression fiscale optimal obtenu confirme les résultats similaires déjà obtenus dans le cadre de plusieurs études comme c'est le cas de Branson et Lovell (2001).

Notre deuxième hypothèse de recherche est donc confirmée et nécessite que des efforts substantiels soient faits pour booster l'économie et accroître la mobilisation des ressources fiscales de l'Etat en vue d'atteindre l'équilibre optimal tel que nous venons de le calculer.

3 - Recommandations

Les résultats du présent travail de recherche montrent que le niveau actuel de recouvrement des recettes fiscales est insuffisant pour permettre à l'Etat de respecter la norme minimale des 17% fixée par l'UEMOA comme taux de pression fiscale minimale à avoir dans chacun des huit pays membres de l'union. Il urge donc de formuler à l'endroit des autorités compétentes, quelques mesures de politiques susceptibles de contribuer à l'élargissement de l'assiette fiscale par une prise de conscience fiscale au niveau des contribuables.

De façon générale il s'agira :

- ✚ d'élargir l'assiette fiscale ;
- ✚ de renforcer la capacité de mobilisation des recettes fiscales ;
- ✚ de réduire les activités informelles et les drainer vers le secteur structuré, du fait de l'importance des affaires visées ainsi que du manque à gagner qu'elle entraîne pour l'Etat fiscal ;
- ✚ d'animer des campagne de culture et du civisme fiscal ainsi que du rôle de l'impôt dès l'école primaire et auprès de tous les citoyens et opérateurs économiques: le béninois informé du rôle de l'impôt et de la traçabilité de l'utilisation des deniers publics pour couvrir les charges collectives sera beaucoup plus motivé dans ses obligations déclaratives et contributives ;
- ✚ de créer un climat de confiance auprès des citoyens dans la moralité des gestionnaires des services publics par la traçabilité de la bonne gouvernance

redevable et participative ou gestion responsable et équitable des recettes de la collectivité et une sincère lutte contre la corruption et la fraude fiscale ;

- ✚ d'améliorer l'environnement légal et institutionnel du secteur privé (la mise en place d'un guichet unique : Centre de Formalités des Entreprises composé d'un centre à Cotonou et trois centres à l'intérieur, dont la gestion relève de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Bénin (CCIB) ;
- ✚ la réalisation d'un programme de zone franche industrielle aménagée à travers le territoire ;
- ✚ favoriser la bonne gouvernance ;
- ✚ Créer un lien de partenariat entre Etat et contribuables, pour un assujettissement au juste et équitable impôt, conformément aux lois et textes en vigueur.

Conclusion

Dans la littérature économique, l'impact de la fiscalité sur la croissance économique reste ambigu au plan empirique. D'aucuns trouvent un impact positif mais pour d'autres l'impact est négatif. Il existe toutefois un consensus selon lequel, si l'Etat taxe indéfiniment l'économie, il arrivera un moment où l'impôt deviendra négatif du fait que le taux d'imposition aurait été trop élevé (Laffer, 1970). Il existe donc un taux d'imposition optimal où l'impôt commence par diminuer (Laffer, 1970) et qui rend la croissance économique optimale (Barro, 1990). Le but du présent travail de recherche, est de rechercher ce taux d'imposition optimal pour le cas du Bénin.

Pour y parvenir, nous avons spécifié et estimé un modèle économétrique fondé sur le modèle de fiscalité optimale de Sully (1994). Puisque les données utilisées sont temporelles, nous avons vérifié tout d'abord leur stationnarité et par la suite une éventuelle co-intégration entre elles. Le test de co-intégration en deux étapes de Engle et Granger effectués sur les séries révèle qu'elles ne peuvent être co-intégrées. Nous n'avons donc aucun intérêt à distinguer un modèle de court terme (MCE) d'un modèle de long terme (modèle de base). Nous avons par conséquent estimé un seul modèle qui traduit une relation de long terme.

Les résultats des estimations montrent que la fiscalité a un impact positif et significatif sur la production intérieure brute et donc sur la création de richesse. Ce résultat, quoiqu'il contredise les prédictions du modèle théorique de Scully, peut s'expliquer par le fait que le modèle initial de Scully a été amélioré par l'ajout d'autres variables pertinentes qui sont reconnues comme étant d'excellents facteurs de production dans le modèle de production néo-classique. Il s'agit entre autres de l'investissement en capital physique et capital humain. Ces deux types de capitaux introduits dans le modèle, ont sans doute inhibé l'impact négatif de la fiscalité sur le processus de création de la valeur ajoutée.

Le taux de pression fiscale optimale calculé à partir des résultats de l'estimation est de 23,54%. Ce résultat montre fort bien que le taux de pression fiscal au Bénin est largement au-dessus de la normale minimale de 17% fixée par l'UEMOA. Les expériences ont montré que le Bénin n'a jamais franchi la barre des 17% du seuil communautaire dans les années antérieures sauf en 2008 où le taux de croissance est de l'ordre de 17,4. Ce taux de pression fiscale optimal obtenu confirme les résultats similaires déjà obtenus dans le cadre de plusieurs études comme c'est le cas de Branson et Lovell (2

BIBLIOGRAPHIES

- [1] Ahmad E. et Stern N. (1984) : « The Theory of reform and Indian indirect taxes », *Journal of Public Economics*, vol 25, pp. 259-98.
- [2] Ahmad E. et Stern N. (1987) : « Alternative sources of government revenue : illustrations from India, 1979-1980 », in *The Theory of taxation for developing countries*, Ed. Newberry D. et Stern N., Oxford University Press for the World Bank, pp. 281-332.
- [3] Ahmad E et Stern N. (1991): *The theory and practice of tax reform in developing countries*, Cambridge University Press.
- [4] Atkinson et Stiglitz (1976) : « The design of tax structure : direct versus indirect taxation », *Journal of Public Economics*, vol 1, pp. 97-119.
- [5] Barro, R. J. (1990), « Government Spending in a Simple Model of Endogenous Growth », *Journal of Political Economy*, Vol. 98, No. 5, S103–S125.
- [5] BIPEN (2002) .
- [6] BIPEN (2008).
- [7] Bodier M et Cogneau A. (1998) : « L'évolution de la structure des prix et des inégalités de niveau de vie en France de 1974 à 1995 », *Economie et Prévision*, n°135, pp. 29-42.
- [8] Bourguignon F. et Bureau D. (1999) : *L'architecture des prélèvements en France : Etat des lieux et voies de réforme*, Conseil d'Analyse Economique, Ed. La Documentation Française, 141 p.
- [9] Bourguignon F., Chiappori P.A, Hugounenq R. (1993): « Exploring the distribution and incentive effects of tax harmonization, in *Empirical approach to fiscal policy modeling*, éd. Heimler A et Meulders D, ch 11, pp. 235-250.
- [10] Christine EYEBIYI (2007) « la mise en place d'une fiscalité de développement dans un pays moins avancé en vue de son émergence »
- [11] Cornély J-P. (1995) : « Conditions pour la réussite d'une TVA en Afrique », Fiche pour les Journées d'étude Coopération Française, Banque Mondiale, FMI, mai 1995.
- [12] Diamond, P. and 1. Mirrlees 1971, « Optimal Taxation and Public Production I-II », *American Economic Review* 61, pp. 8-27 and 261-78.
- [13] DSCR (2011).
- [14] Dupuit 1., 1844, «On the Measurement of the Utility of Public Works », eds., *Readings in Welfare Economies*. London: Allen and Unwin.

- [15] Eli Cohen (Dictionnaire repère), Edition la Découverte 9 bis, rue Abel-Hovelacque 75013 Paris 1997.
- [16] Engen E.M. et Skinner, J. (1996), « Taxation and Economic Growth », *National Tax Journal*, Vol. 49, No. 4, pp. 617-642.
- [17] Ibrahima DIALLO (2010) « optimalité de la taxation indirecte : application de la TVA sur les biens et services au Sénégal ».
- [18] Institut de FMI BCEAO Cours sur la gestion macroéconomique et la politique de finances publiques, Dakar, Sénégal.
- [19] Jean François GAUTIER (2002) « Taxation optimale et reformes fiscales dans les PED »
- [20] Le messager des impôts (2013) N0007.
- [21] Myles G.D (1995): *Public Economics*, Cambridge University Press, 546 p.
- [22] *Politique Economique et Développement* (2008) « Evaluation des effets de la fiscalité sur les prix et le bien être des populations en Cote d'Ivoire » (Nahoua).
- [23] Ramsey F. P., 1927, « A contribution to the theory of taxation », *Economie Journal*, (March), pp. 47-61.
- [24] Ray R. (1986): « Sensitivity of optimal commodity tax rates to alternative demand functional forms », *Journal of public Economics*, vol 31, pp. 253-68.
- [24] Scully, G. W. (1995), « The Growth Tax' in the United States », *Public Choice*, Vol. 85, No. 1/2 (October) pp. 71–80.
- [25] Scully, G. W. (1996), « Taxation and Economic Growth in New Zealand », *Pacific Economic Review*, Vol. 1, No.2, pp. 169–177.
- [26] Scully, G. W. (1998), « Measuring the Burden of High Taxes », *National Center for Policy Analysis*, Policy Report No. 215, July.
- [27] Scully, G. W. (2000), « The Growth-Maximizing Tax Rate », *Pacific Economic Review*, Vol. 5, No. 1, pages 93-96.
- [28] Scully, G. W. (2003), « Optimal Taxation, Economic Growth and Income Inequality », *Public Choice*, Vol. 115, No. 3/4 (June) pp. 299–312.
- [30] Tanzi V. et Zee H.H (2000): « Tax policy for emerging market: developing countries », *IMF Working Paper n° WP/00/35*, 34 p.
- [31] Zee H. H. (1995): « General sales Taxes / turnover tax », in *Tax policy Handbook*, Ed. Shome P. pp. 75-79.
- [32] Myles, G. D. (2000), « Taxation and Economic Growth », *Fiscal Studies*, Vol. 21, No.1 (March), pp. 141-168.

- [33] Harberger, A. C. (1962), « The Incidence of the Corporation Income Tax. », *Journal of Political Economy*, Vol. 70, No. 3, pp. 215–40.
- [34] Skinner, J. (1987), « Taxation and Output Growth: Evidence from African Countries, NBER», Working Paper No. 2335, Cambridge, MA: National Bureau of Economic Research.
- [35] Schneider, F. G. (2008), « Shadow Economy, in C.K. Rowley and F.G. (eds.), *Readings in Public Choice and Constitutional Political Economy*», Chapter 28, pp. 512-532, Springer US.
- [36] Favero, C.A. et Giavazzi, F. (2009), « How Large are the Effects of Tax Changes? » NBER Working Paper, No. 15303, Cambridge, MA: National Bureau of Economic Research.
- [37] Levine, R. et Renelt, D. (1992), « A Sensitivity Analysis of Cross-Country Growth Regressions », *American Economic Review*, Vol. 82, No. 4 (September), pp. 942-963.
- [38] Agell, J., Lindh, T. et Ohlsson, H. (1997), « Growth and the Public sector: A Critical Review essay », *European Journal of Political Economy*, Vol. 13, No. 1, pp. 33-52.
- [39] Branson, J. et Lovell, C.A.K. (2001), « A Growth Maximising Tax Structure for New Zealand », *International Tax and Public Finance*, Vol. 8, No. 2, pp. 129-146.

CROISSANCE ET FISCALITE

Annexe : 1 Test de stationnarité sur les variables à niveau

Variables	Avec		t- Statistics	CV (5%)	Décisions
	Constante	Trend			
PIB	Non	Non	0,185	-7,444	Non Stationnaire
τ	Non	Non	0,108	-7,444	Non Stationnaire
ICAHU	Oui	Oui	-31,365	-18,584	Stationnaire
LPIB	Oui	Non	-21,633	-18,584	Stationnaire
FBCF	Oui	Oui	-20,223	-18,508	Stationnaire
LDP	oui	Oui	-19,152	-17,521	Stationnaire

Annexe 2 : Test de stationnarité en différence première

Variables	Avec		PP Statistics	CV (5%)	Décisions
	Constante	Trend			
DPIB	Oui	Non	-23,337	-12,756	Stationnaire
D τ	Oui	Non	-26,045	-12,756	Stationnaire

Annexe 3 : Test de racine unitaire sur les résidus du modèle de long terme

Variable residu

```

. pperronresidu, noconstant regress

Phillips-Perron test for unit root          Number of obs   =       33
Newey-West lags =                          3

----- Interpolated Dickey-Fuller -----
                Test          1% Critical    5% Critical    10% Critical
                Statistic      Value         ValueValue
-----
Z (rho)         -13.703         -12.220         -7.428         -5.364
Z (t)           -4.083         -2.647         -1.950         -1.603

-----
résidu |      Coef.   Std. Err.      t    P>|t|    [95% Conf. Interval]
-----+-----
résidu |
L1. |   .3332159   .1667313     2.00  0.054   -.0064046   .6728365

```

CROISSANCE ET FISCALITE

Annexe 4 : Résultats de l'estimation du modèle de long terme

Source	SS	df	MS	Number of obs =	34
Model	15.2844166	5	3.05688333	F(5, 28) =	1683.04
Residual	.050856034	28	.001816287	Prob> F =	0.0000
				R-squared =	0.9967
				Adj R-squared =	0.9961
				Root MSE =	.04262
Total	15.3352727	33	.464705233		

lpib	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]
1 - τ	.8350084	.0267115	31.26	0.000	.7802924 .8897244
LPIB	.0420347	.0169317	2.48	0.019	.0073517 .0767178
ICAHU	-.1238886	.0689884	-1.80	0.083	-.2652048 .0174277
DP	.2571015	.1073632	2.40	0.008	.1311066 .6830964
FBCF	8.410805	2.868075	2.93	0.007	3.28579 10.53582
cons	-9.972404	.6493104	-15.36	0.000	-11.30246 -8.642351

Annexe 5 : Test de normalité sur les résidus

```
. sktestrésidu

Skewness/Kurtosis tests for Normality
----- joint -----
Variable | Obs Pr(Skewness) Pr(Kurtosis) adj chi2(2) Prob>chi2
-----+-----
résidu | 34 0.5902 0.9792 0.29 0.8647
```

Annexe 6 : Test d'autocorrélation sur les résidus

```
. estatbgodfrey

Breusch-Godfrey LM test for autocorrelation
-----+-----
lags(p) | chi2 df Prob> chi2
-----+-----
1 | 5.918 1 0.8150
-----+-----

H0: no serial correlation
```

Annexe 7 : Test de d'hétéroscédasticité des erreurs

```
. hettest

Breusch-Pagan / Cook-Weisberg test for heteroskedasticity
Ho: Constant variance
Variables: fitted values of lpib

chi2(1) = 0.44
Prob>chi2 = 0.5052
```

Annexe 8 : Test de Ramsey-Reset

```
. ovtest

Ramsey RESET test using powers of the fitted values of lpib
Ho: model has no omitted variables
F(3, 25) = 2.82
Prob> F = 0.0595
```

TABLE DES MATIERES

AVERTISSEMENT	i
DEDICACE I	ii
DEDICACE II	iii
REMERCIEMENTS	iv
SOMMAIRE	v
LISTE DES TABLEAUX	vi
LISTE DES GRAPHIQUES	vii
RESUME	viii
SIGLES ET ABREVIATIONS	ix
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE	3
SECTION1 : cadre théorique	3
Paragraphe1: Problématique, Objectifs et Hypothèses	4
1 .1 Problématique	4
1 .2 - Objectifs et hypothèse	4
Paragraphe2 : Revue de littérature et méthodologie de recherche	5
2.1.-Clarification de concepts	5
2.1.1- la fiscalité	5
2-1-2-Les différents types d'impôts	5
2-2-Taxation optimale et croissance économique	8
2-2-1-Une revue de littérature	8
2-2-2- Revue empirique	12
SECTION 2 : cadre institutionnel	14
Paragraphe1 : Historique, mission et structure organisationnelle	14
A-Historique et missions	14
B- structure organisationnelle	14
Paragraphe 2 : Déroulement du stage et difficultés	18
A-Travaux effectués	18
B - difficultés rencontrées	19
CHAPITRE II : Présentation et analyse des résultats	20
SECTION1 : analyse statistique	20
Paragraphe1 : Le modèle de base	20
Paragraphe2 : Spécification économétrique	22
Paragraphe3 : La base de données	23
SECTION2 : analyse économétrique	24

CROISSANCE ET FISCALITE

Paragraphe 1 : Test de diagnostic sur les données	24
A-Notion de processus stationnaire et test de racine unitaire	24
B-Test de Co-intégration	24
Paragraphe 2 : Résultats de l'estimation et tests de validation	25
A-Tests de validation	25
1-Test de normalité	26
2-Test d'auto corrélation des erreurs	26
3-Test d'hétéroscédasticité des erreurs	26
4-Test de spécification de Ramsey-Reset	26
5-Test de Fisher	27
6-Test de significativité des variables	27
B-Analyse des résultats et validation des hypothèses	27
1- Analyse des résultats	28
2-Validation des hypothèses	29
a-Vérification de l'hypothèse H_1 :	29
b-Vérification de l'hypothèse H_2	29
3-Recommandations	30
CONCLUSION	32
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	34
ANNEXE	a

